



# CAP Magazine

Citoyen Acteur de Paix

**Assoiffés  
d'énergie  
A quel  
prix ?**

- > **Les ONG en action**
- > **Entreprises responsables ?**
- > **Le Droit International Humanitaire : un outil de prévention**





# Sommaire

## > Dossier sur la piste des énergies

Assoiffés d'énergie. A quel prix ?

> Page 4 à 10



## > Le sais-tu ?

Les ONG en action.

> Page 11



## > Interview par Cap Reporter

Droit International Humanitaire : un outil de prévention.

> Page 12 à 13



## > Parlons-en !

Entreprises responsables ?

> Page 14 à 15

## > Espace loisirs

> Page 16 à 17

## Allo, Cap Reporter j'écoute...

> Page 18 à 19

## > Equipe Rédactionnelle

Rédacteur en chef > Samuel Legros

Comité de lecteurs > Nicolas Bárdos-Féltoronyi,

Nicole Neuvens, Alain Delsoir, Matthieu Van Heer

Éditeur responsable > Nicolas Vandenhemel

Equipe rédactionnelle > Samuel Legros,

Nadia Cornejo, Magali Mertens,

Marie-Pierre Labrique

Graphic designer > Rosanne Croagnaletti



> Edito

**D**ans l'Histoire occidentale récente, 1973 est une année-charnière. Elle correspond au premier choc pétrolier de 1973 qui a profondément marqué les esprits car il a engendré, d'une part, une hausse importante, soudaine et durable du prix du baril de pétrole et a coïncidé, d'autre part, avec le début de la fin des « 30 glorieuses ». Du jour au lendemain, faire le plein d'essence a eu un impact non-négligeable sur le budget des familles.

Au fil des ans et des décennies, s'est ainsi développée de plus en plus une prise de conscience des sociétés occidentales et de leurs dirigeants politiques de la finitude des ressources qui nous sont indispensables.

Mais si les différents chocs pétroliers ont eu un impact direct sur le budget des ménages, certaines multinationales en profitent et s'en mettent plein les poches (des centaines de milliards de dollars chaque année !!!).

Dès lors, après avoir analysé précédemment les localisations et les stocks mondiaux des principales ressources énergétiques (pétrole, gaz, uranium), il est important d'analyser le marché de l'énergie, d'identifier ses principaux acteurs et de comprendre qui sont les principaux maîtres du jeu. Pour cause : vu son importance, les « multinationales » qui le dirigent sont donc des acteurs économiques de premier plan.

Leur force financière et politique leur permet d'agir comme bon leur semble. Ainsi, dans de nombreux pays en voie de développement (Birmanie,...), ces entreprises n'hésitent pas à soutenir des gouvernements totalement corrompus, pour autant qu'elles puissent exercer leurs activités lucratives sans encombre.

Très souvent (pour ne pas dire, toujours), l'implantation de ces multinationales se fait également au détriment des populations locales qu'elles n'hésitent, par exemple, pas à chasser de leur territoire ou lorsqu'elles exercent une pollution (in)consciente de leur environnement immédiat (marées noires à répétition, ...).

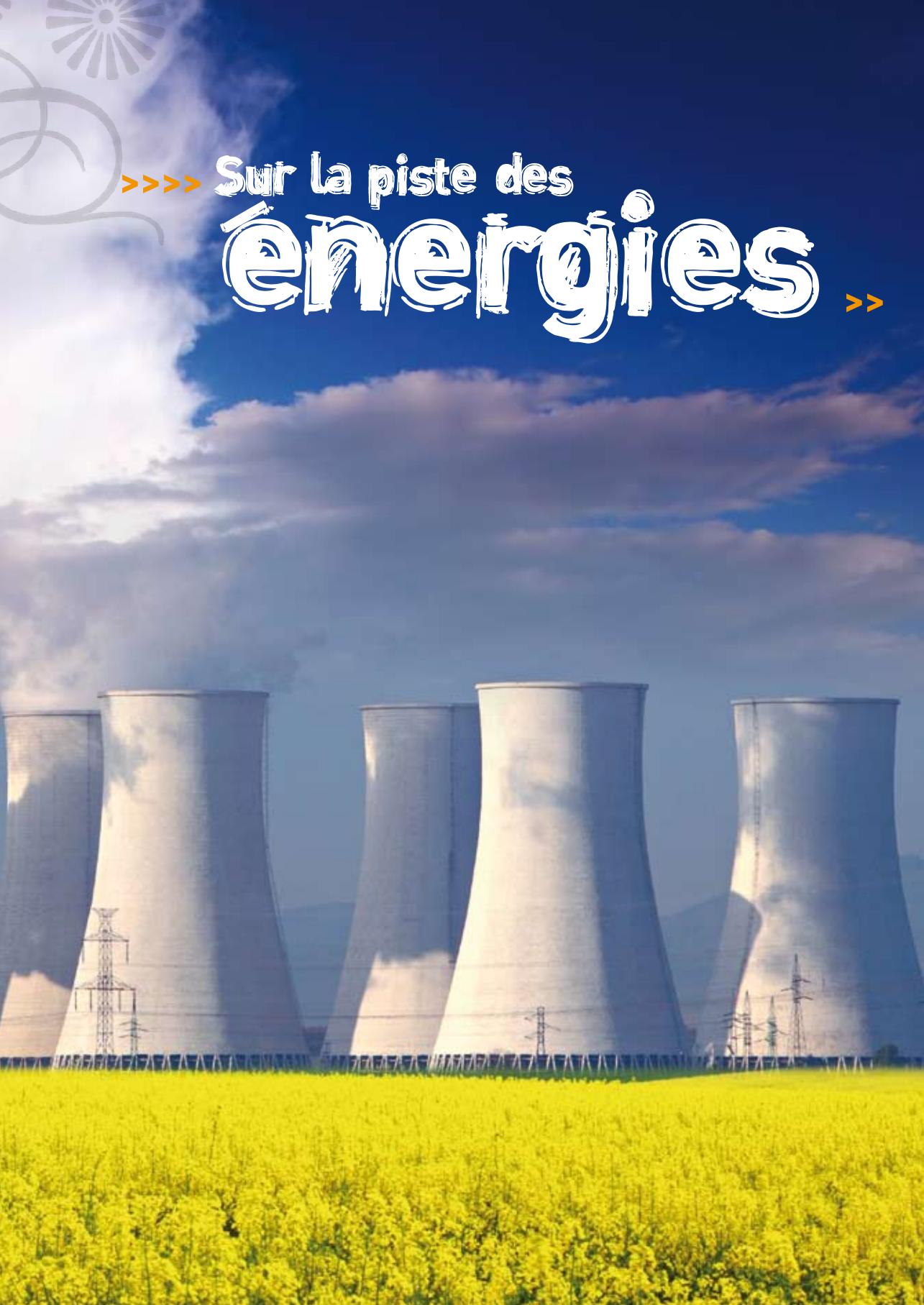
C'est la face cachée du marché énergétique. Mais cela fait malheureusement partie de la dure et (très) sombre réalité des nombreux enjeux financiers et géostratégiques qui l'entourent. Cette donne est encore trop méconnue. La CNAPD a donc jugé important et fondamental de lever un coin du voile sur ces enjeux.

Je vous souhaite une bonne découverte de ce nouveau numéro de Cap Magazine.

**Nicolas Vandenhemel**



# >>> Sur la piste des énergies >>



Dossier > Sur la piste des énergies

## Assoifés d'énergie. A quel prix ?

Dans le dossier du premier numéro de « CAP Magazine », nous avons vu la répartition géographique des producteurs et consommateurs de gaz, pétrole et uranium. Nous y avons vu la très forte concentration de ces énergies à l'intérieur de quelques États, ainsi que la forte concentration mondiale de la consommation de ces énergies. Cette structure nous a conduits ensuite à souligner la concurrence mondiale de plus en plus forte pour accéder à ces ressources. Rappelons-nous, en effet, que la consommation d'énergie a augmenté de 40% entre 1990 et 2010 (de 85% entre 1978 et 2010 !) alors que les stocks d'énergie sont épuisables.

Intéressons-nous maintenant aux acteurs non-étatiques qui interviennent dans le commerce de ces énergies.

### Les acteurs du gaz et de pétrole

Amener du pétrole et du gaz jusqu'à nous coûte très cher (on dit que ce sont des produits à très forte valeur ajoutée) : cela nécessite en effet une période de prospection, de recherches scientifiques sur le terrain (ces deux étapes sont estimées, à elles seules, à 100 milliards de dollars par an !), de forage de puits, d'extraction, de raffinage, de transport, etc. Toutes ces étapes demandent un savoir-faire technique très précis et un outillage particulier très perfectionné. Les entreprises qui s'en occupent recherchent donc précisément le contrôle de toute la chaîne, de la production jusqu'aux consommateurs. Ces derniers sont à la fois des entreprises et des particuliers.

Les entreprises cherchent par là à faire des « économies d'échelle » en augmentant la production et en répartissant les coûts sur

toute la chaîne de production, celle-ci coûtera proportionnellement moins aux entreprises du secteur. Pour ce faire, les entreprises pétrolières et gazières vont donc progressivement contrôler toutes les étapes de la production, du transport et de la distribution du pétrole et du gaz. Les compagnies profitent ainsi de leur expertise et de leur position dominante pour étendre leurs zones de production. Le caractère très technique et très coûteux de ce commerce rend presque indispensables les acteurs qui disposent du savoir-faire. L'apparition de nouvelles entreprises sur le marché du pétrole et du gaz est très difficile et laisse donc ce secteur dans une situation « oligopolistique<sup>1</sup> » où la libre concurrence ne peut réellement s'exercer et laisse donc une marge de manœuvre très grande aux entreprises, par exemple dans la fixation des quotas de production, des prix, etc.

Outre la difficulté de l'apparition de nouvelles entreprises, rappelons-nous que les énergies (ici le pétrole et le gaz) sont des besoins vitaux pour nos sociétés. Comme l'eau pour le corps humain, nos sociétés ont un besoin vital de pétrole et de gaz pour fonctionner : on parle donc de biens/ressources stratégiques. Cette dépendance vitale rend la situation oligopolistique<sup>1</sup> encore plus dangereuse puisque le poids de négociation des compagnies pétrolières s'en trouve encore plus grand. En outre, on va le voir, ces compagnies vont renforcer la situation d'oligopole en créant des partenariats et des collaborations entre elles.

<sup>1</sup> Une situation d'oligopole est constatée lorsqu'il y a dans un secteur, un nombre très faible de vendeurs et un nombre important d'acheteurs. Il s'agit d'une situation de marché imparfait puisque dans cette situation, les offreurs sont indépendants et peu nombreux : la demande est beaucoup plus forte que l'offre, ce qui assure à une entreprise la vente de ses produits, quels que soient le prix ou la qualité.



## Les majors<sup>2</sup>

Ainsi, avant le « choc pétrolier » de 1973 (dont nous parlerons plus loin), le commerce du pétrole et du gaz était concentré dans une petite poignée d'entreprises européennes et avant tout américaines : les « majors ». Ces entreprises restent très puissantes aujourd'hui mais à partir des années 1970, les compagnies privées voient apparaître des compagnies pétrolières publiques (qui appartiennent aux États), russes et chinoises pour l'essentiel, mais dont le comportement s'aligne sur celui du privé. Le pétrole à lui seul génère le plus gros commerce en valeur, en volume et en profit du monde. Parmi les 10 entreprises les plus importantes au monde, 6 sont des compagnies pétrolières.

Les deux premières compagnies pétrolières internationales sont créées à la fin du XIXe siècle. Il s'agit de Standard Oil (USA, divisées plus tard en Chevron et Exxon Mobil) et de Shell (UK). En 1920, 7 sociétés se partagent la commercialisation du pétrole ; on les appelle les « Seven Sisters » (à laquelle on ajoute la CFP, la Compagnie française des pétroles, l'ancienne Total). En 1928, ces « Sept Sœurs » signent les « accords d'Achnacarry » où elles décident de règles de production, de mise en commun des moyens de prospection (de recherche de gisements) et de partage à l'amiable des gisements pétroliers sur les territoires de l'ancien empire Ottoman (de la Palestine à l'Irak et passant par toute la péninsule arabique).

Les accords d'Achnacarry aboutissent à la création de consortiums<sup>3</sup> pour le Moyen-Orient (en Irak, aux Émirats arabes unis, en Arabie saoudite, au Qatar et au Koweït). Ces consortiums regroupent à chaque fois ces compagnies pétrolières privées qui mettent leurs moyens techniques et financiers en commun. Entre 1958 et 1972, alors que le prix du baril de pétrole est en baisse, les bénéfices des « Seven Sisters » sont multipliés par trois, pour atteindre 8 milliards de dollars en 1973 (en 2010, les bénéfices des anciennes « Seven Sisters » atteignent 91 milliards de dollars ; 1607 milliards de dollars de chiffres d'affaires). « Les accords d'Achnacarry » et la création de ces consortiums renforcent davantage

la puissance économique des « Seven Sisters » et rendent encore plus difficile l'accès d'autres entreprises au marché. Ce sont ces consortiums qui vont acheter les licences d'exploitation aux pays hôtes et verser les dividendes du commerce.

L'année 1973 va marquer une évolution dans le commerce en énergie. Cette année se déroule la « guerre de Kippour » entre Israël, l'Égypte et la Syrie.

## Le premier choc pétrolier : le rôle grandissant de l'OPEP

En réaction essentiellement au soutien à l'armée israélienne par les pays occidentaux, les pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) décident d'un embargo pétrolier à l'encontre de l'Europe occidentale (principalement les Pays-Bas) et des États-Unis, l'augmentation de 70% du prix du baril de pétrole ainsi que la limitation de la production. Le prix du baril de pétrole, en conséquence de ces différentes politiques, passe de 5\$ à 12\$. On parle du premier « choc pétrolier ».

Rien n'est simple et il faut toujours voir les intérêts des uns et des autres. Ainsi, l'augmentation en 1973 du prix du baril de brut pouvait arranger les États développés comme les États-Unis. En effet, peu avant la guerre de Kippour, les États-Unis, premier producteur de pétrole, atteignent leur « pic pétrolier », c'est-à-dire le moment où leur production nationale est au plus haut et ne peut plus augmenter. La dépendance vis-

<sup>2</sup>Tu constateras que ce dossier se concentre essentiellement sur les compagnies pétrolières, et pas directement sur les compagnies gazières (essentiellement les mêmes mais pas uniquement). Garde à l'esprit que la logique commerciale, la structure de la production et de la consommation ainsi que la logique des acteurs est sensiblement la même dans les deux cas.

<sup>3</sup> « Un consortium est une collaboration temporaire entre plusieurs acteurs à un projet ou programme dans le but d'obtenir un résultat ». (source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Consortium>)



à-vis des régions riches en pétrole (donc le Moyen-Orient surtout) devient de plus en plus claire. Non seulement le sol y est très riche en pétrole... et un pétrole facilement accessible, mais le coût d'extraction y est aussi très faible. Les compagnies pétrolières, qui ne pensent pas, au contraire des États, en termes d'indépendance énergétique mais bien de bénéfices et d'augmentation du capital, n'ont pas intérêt à développer le commerce du pétrole dans les régions où il coûtera plus cher à l'extraction, et donc à la vente. L'augmentation très forte du prix du pétrole en 1973 sera donc nécessaire pour que les majors démarrent la production de pétrole plus cher, par exemple le pétrole offshore (en mer) de la mer du Nord, d'Alaska ou encore du Golfe du Mexique. En revalorisant leurs stocks, elle permet de diversifier leurs activités à charge des consommateurs.

Le premier choc pétrolier souligne le rôle de plus en plus important joué par les pays membres de l'OPEP. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole est une institution intergouvernementale créée en

1960 dans le but de négocier essentiellement les concessions pétrolières et la fixation de quotas de production (ce qui leur permet d'avoir une influence sur la fixation du prix du baril de pétrole) avec les compagnies pétrolières privées présentes sur leur territoire. À l'origine, 5 pays sont membres de cette institution : l'Arabie saoudite, le Venezuela, l'Iran, l'Irak et le Koweït. Rejoignent ensuite l'Organisation : le Qatar, l'Indonésie (qui quittera l'OPEP en 2008), la Libye, les Émirats arabes unis, l'Algérie, le Nigeria, l'Équateur, le Gabon (qui se retire en 1996) et l'Angola.

La création de l'OPEP peut être vue comme un rééquilibrage des forces entre les États et les majors, face aux pouvoirs laissés à ces dernières dans la fixation des prix et des volumes de production. Il est alors décidé que le volume de production sera fixé par les pays membres de l'OPEP, en fonction des réserves de chacun et des besoins des pays consommateurs.

Parallèlement, les relations entre les pays exportateurs et les compagnies pétrolières se rééquilibrent également. Avant 1973, les pays producteurs n'ont qu'un statut de « concédant » (ils



vendent les concessions des gisements de pétrole aux compagnies pétrolières) et perçoivent des dividendes sur l'exploitation. Entre 1971 et 1972, une vague de nationalisations des concessions (on pourrait dire de renationalisation de la terre) traverse certains pays membres de l'OPEP et rend petit à petit dépassé le système de concessions qui est remplacé par un système de « joint ventures » dans lesquelles les compagnies et les États créent des sociétés d'exploitation où le capital est réparti équitablement entre eux (50/50).

Au début, l'action de l'OPEP se limitait à la volonté de percevoir les bénéfices de l'exploitation de cette richesse stratégique ainsi que la réappropriation de la gestion des stocks. Peu à peu, l'OPEP s'est rendue capable d'influencer le cours (les prix) du pétrole et est devenue, de ce fait, un acteur politique de premier plan.

Ceci dit, son influence tend à diminuer depuis les années 1980, notamment par la mise en place d'autres systèmes de fixation des prix, par les divisions internes à l'institution et aussi par le refus d'autres grands pays producteurs comme la Russie, le Mexique ou le Canada de rejoindre l'institution.

En 2010, la part de la production de pétrole des pays

membres de l'OPEP dans la production mondiale est de 42%.

## L'Agence internationale de l'énergie (AIE)

La création de cette agence est souvent présentée comme une réponse des pays occidentaux au boycott par l'OPEP lors de la guerre de Kippour et à l'influence grandissante de cette institution.

L'AIE est fondée en plein choc pétrolier, en 1974. Elle rassemble 28 pays **importateurs** de pétrole et a pour objectif de mettre en commun les intérêts des pays consommateurs, de garantir la sécurité énergétique de ses pays membres. Dans le contexte de sa création, l'objectif de l'AIE était de coordonner les politiques des États membres en cas de difficulté d'approvisionnement en pétrole. Peu à peu est venue s'ajouter à ces objectifs une mission d'information et de conseils à destination des politiques énergétiques de chaque État membre (c'est ainsi qu'elle fait des prévisions sur la production et la consommation énergétique pour l'année suivante, fait l'état des lieux annuels de l'échange en énergie, etc.).

La sécurité énergétique n'étant plus limitée au pétrole

mais s'étendant au gaz, à l'uranium et au charbon, le champ d'action de cette institution s'est alors considérablement élargi.

L'AIE oblige ses États membres à posséder en permanence un stock stratégique de pétrole (correspondant à environ 90 jours d'importation de pétrole). L'Agence est alors habilitée à décider de l'utilisation de ces stocks stratégiques quand le contexte international l'oblige et à décider de la répartition de cette utilisation. L'utilisation de ces stocks permet de lutter contre l'augmentation des prix du pétrole (en effet, l'utilisation de ces stocks entraîne une baisse du prix vu le poids économique des grands pays consommateurs, membres de l'AIE). Notons toutefois que l'influence de ces stocks stratégiques sur le prix du pétrole n'est réelle que si les pays qui en sont membres représentent une part significative de la consommation mondiale. Or, la part de la consommation des pays « émergents » est de plus en plus importante (voir dossier CAP 1). Ceux-ci ne sont pas membres de l'AIE<sup>4</sup>. Le poids de plus en plus significatif de leur consommation au niveau mondial vient concurrencer le poids représenté par l'AIE.

**On le voit : chacune de leur côté, l'OPEP et l'AIE participent à la même logique. En effet, toutes deux sont des institutions qui partent de l'idée qu'une politique à plusieurs est plus déterminante qu'une politique isolée. Dans ce cadre, ces deux institutions jouent sur la loi de l'offre et de la demande pour marquer leur influence et ceci sur deux plans :**

**l'OPEP sur les fournitures de pétrole (moins de production, donc moins d'expédition, hausse des prix ; plus de production, donc plus de fournitures, baisse des prix) et l'AIE sur l'achat de pétrole (la consommation et le stockage). Dans cette logique, les compagnies pétrolières tirent leur épingle du jeu en se rendant incontournables dans la production et la commercialisation d'un produit (le gaz et le pétrole) essentiel pour nos sociétés.**

## Les acteurs de l'uranium

À l'image du pétrole, l'extraction et la transformation

d'uranium en électricité requièrent un savoir-faire très technique. Comme pour la commercialisation du pétrole et du gaz, des prospections et analyses sont nécessaires avant d'extraire la roche contenant de l'uranium, notamment afin de juger, au cas par cas, la rentabilité de la mine en question (quantité d'uranium présente, concentration d'uranium dans la roche – qui varie de 0,4 à 1% -, etc.). Il faut ensuite transformer le minerai en uranate (appelé aussi « yellow cake ») par un traitement de la roche à l'acide sulfurique. Une fois ce premier traitement accompli, il faut encore enrichir l'uranium afin qu'il soit utilisable par les centrales nucléaires qui convertiront cet uranium enrichi en électricité.

AREVA (France), CAMECO (Canada), KazAtomProm (Kazakhstan), Uranium One (Canada), Rio Tinto (Anglo-australien), BHP Billiton (Australie), Navoi (Ouzbékistan) et Paladin (Australie) sont les huit multinationales qui contrôlent, à elles seules, 85% de la production mondiale d'uranium ! On se retrouve donc, comme pour les compagnies pétrolières et gazières, dans une situation d'oligopoles entravant l'accès libre au secteur et augmentant leurs profits.

La crise pétrolière de 1973 a également eu un impact sur le secteur de l'uranium. En effet, les prix du pétrole étant fortement à la hausse, et la consommation du gaz n'ayant pas encore décollé, plusieurs États ont cherché d'autres moyens de se fournir en énergie. Le nucléaire, alors très peu cher, est apparu comme une solution. Les prix de l'uranium ont dès lors très vite flambé (dû également à la période de Guerre froide et à la course à l'armement nucléaire entre, surtout, les États-Unis et l'URSS). Le prix de l'uranium au comptant<sup>5</sup> est ainsi passé en 5 ans de 5\$/livre<sup>6</sup> à 115\$/livre au début de 1978. Cependant, la plupart des contrats (90%) entre fournisseurs et demandeurs se concluent via des contrats à long terme. Ces contrats fixent à la signature, la quantité et le prix du bien à fournir au demandeur. Seulement 10% de ce qui est consommé par les centrales nucléaires se vend via le marché immédiat (via donc le prix au comptant). Vu la forte augmentation du cours de l'uranium, les contrats au comptant peuvent paraître plus profitables, mais le cours de l'uranium au comptant fluctue assez



## Dossier > Sur la piste des énergies

rapidement. En 2007, il atteint un pic de 138 \$/livre pour ensuite dégringoler à 60\$ contrairement aux contrats à long terme où le taux, depuis 2007, est de 90\$ la livre. Les compagnies minières peuvent ainsi préalablement évaluer le besoin d'uranium en observant les centrales nucléaires en construction dans les différents pays du monde. Ces compagnies peuvent également jouer sur l'offre en évitant de trop produire pour que les prix restent élevés.

En ce moment, la Russie, l'Inde et la Chine ont un fort potentiel de hausse de consommation car elles ont plusieurs projets de construction de centrales nucléaires.

Outre l'extraction, il faut également enrichir l'uranium. Quatre entreprises concentrent la quasi-totalité des capacités d'enrichissement : AREVA (français), URENCO (anglaise, avec des parts rachetées par AREVA), MINATOM (russe) et USEC (américain). Ce processus très complexe et coûteux est un passage obligé pour pouvoir transformer l'uranium extrait en électricité. En 2008, ces entreprises représentaient à elles seules 96% des capacités d'enrichissement de l'uranium. Ce sont ces entreprises qui fournissent également l'uranium enrichi à plus de 80%, nécessaire pour la fabrication de bombes nucléaires.

### L'AIEA et l'AEN, deux organisations internationales favorisant l'énergie nucléaire

L'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) est une agence dépendante du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, chargée de promouvoir l'usage de l'énergie nucléaire civile et empêcher son utilisation militaire. L'agence a également pour mission de mener la recherche dans l'énergie nucléaire pour améliorer la sécurité et éviter les catastrophes environnementales ou sanitaires. L'adhésion d'un pays à l'AIEA est conditionnée à la ratification de différents traités ayant trait au nucléaire, dont le principal est le TNP (Traité de non-prolifération). Ce dernier est à la base du régime nucléaire international et contient trois chapitres

qui définissent les droits et obligations des États membres : la lutte contre la prolifération nucléaire (l'interdiction d'un État signataire d'acquérir la technologie nucléaire), le désarmement nucléaire (l'obligation pour les États qui détiennent l'arme nucléaire de désarmer) et la promotion de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Le rôle de l'AIEA dans le domaine de l'énergie nucléaire est à ce point central que, par exemple, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une autre organisation de l'ONU, ne peut entamer une recherche qui impliquerait une limitation du nucléaire civil pour des raisons de santé sans travailler en collaboration avec l'AIEA.

L'agence pour l'énergie nucléaire (AEN) est une agence sœur de l'Agence internationale pour l'énergie (AIE). Toutes deux sont des agences de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Elles regroupent toutes deux 27 pays industrialisés et représentent, à l'intérieur de l'AEN, 85% de la capacité nucléaire mondialement installée (la production d'électricité à partir du nucléaire, en un mot la consommation de nucléaire).

Cette agence tente de promouvoir l'énergie nucléaire comme une source d'énergie sûre, écologique et économique en plaident pour la construction de nouvelles centrales nucléaires afin de produire de l'électricité via le nucléaire. Comme nous l'avons vu dans le cas de l'AIE, le pouvoir de négociation de l'AEN dans le commerce de nucléaire est fonction du taux de consommation représenté par ses pays membres. A nouveau, ce poids tend peu à peu à diminuer face à la part de marché grandissante des pays émergents.

<sup>4</sup> Pays membres de l'AIE : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie.

<sup>5</sup> Les prix au comptant (spot prices) sont les prix d'un bien directement fourni contrairement au prix de contrat à long terme qui sont des prix fixés par contrat entre le fournisseur et le client. Les contrats à long terme sont fonction de la durée du contrat ainsi plus le contrat est long plus le prix sera élevé et sera supérieur à celui du marché au comptant. En effet, le fournisseur anticipe la hausse des prix du marché et impose un prix plus élevé.

<sup>6</sup> Une livre équivaut à 454 g



## Le sais-tu ?

### Les (més)aventures de Shell au Nigeria

Le Nigéria est le premier producteur de pétrole africain. Des multinationales européennes sont présentes dans la région depuis les années 1960, telles que Shell, ENI ou Total. La grande partie de l'exploitation pétrolière au Nigeria se fait dans le Delta du Niger, région très fertile et à l'écosystème très riche, où la population locale vit de l'agriculture et de la pêche. Depuis que l'exploitation pétrolière y a explosé, cette région est constamment polluée par des fuites de pétrole brut. Les habitants du delta dénoncent le mauvais entretien du réseau d'oléoducs qui traverse le delta, ainsi que la pratique du « flaring » adopté par les multinationales qui consiste à brûler le gaz extrait en même temps que le pétrole pour s'en débarrasser. Le film « Delta du Niger, la guerre du brut » souligne que 40.000 tonnes de pétrole sont déversées chaque année sur les terres du Delta du Niger ! La culpabilité de Shell pour les marées noires de 2008 et 2009 a été prouvée. Shell s'est donc engagée, en 2010, à nettoyer le delta. Or, en 2011, le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) publie un rapport dans lequel il annonce qu'il faudrait entre 25 et 30 ans pour nettoyer le delta et cela demanderait la création d'un fond d'un milliard de dollars. En octobre, s'est aussi ouvert le procès de cinq agriculteurs contre Shell à La Haye (Pays-Bas), qui s'est soldé sur un non lieu. Au printemps 2013, la Cour suprême américaine a rendu son verdict (un non-lieu également) dans l'affaire qui oppose Shell à une nigériane (Esther Kiobel) qui accuse la compagnie de complicité pour des actes de tortures et de meurtres, à l'encontre de personnes s'opposant à la spoliation des terres du Delta du Niger. En 2014, un autre procès s'ouvrira à Londres pour identifier les responsabilités de Shell dans l'écoulement de 500 000 barils de pétrole en 2008 dans le delta.

<sup>1</sup> [http://money.cnn.com/magazines/fortune/global500/2011/full\\_list/index.html](http://money.cnn.com/magazines/fortune/global500/2011/full_list/index.html)

### Publiez ce que vous payez !

« Publiez ce que vous payez » est le nom d'une campagne internationale regroupant de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) à travers le monde. Son objectif : que les entreprises publient ce qu'elles versent aux États dont elles exploitent les ressources naturelles (dont le pétrole, le gaz et l'uranium). Cette campagne se base sur un constat : les populations des pays riches en ressources minières stratégiques (donc indispensables pour nos économies), ne perçoivent aucun avantage de la richesse de leur pays captée par les entreprises multinationales et par les dirigeants locaux. « Publiez ce que vous payez » a abouti à l'« initiative de transparence des industries extractives ». Elle fournit au grand public les informations relatives à tous les paiements versés par les industries extractives et toutes les recettes perçues par les gouvernements. Elle accroît la transparence, brise l'opacité des industries extractives et oblige les gouvernements des pays membres de rendre compte à leur peuple. La campagne « publiez ce que vous payez » a notamment dénoncé le fait que les multinationales du pétrole, du gaz et des mines pratiquent toutes l'opacité de leurs finances et l'évasion fiscale pour ne pas avoir à payer d'impôts là où elles travaillent. Ainsi, les dix principales multinationales du secteur dont Exxonmobil, Chevron, Shell, BP, Rio Tinto ou Glencore, ont généré en 2010 un chiffre d'affaires de 1824 milliards de dollars (profits : 144 milliards de dollars). En moyenne, seul 6% de leurs bénéfices est capté pour être redistribués. Une véritable fuite des capitaux liée à la corruption (3% de tous les flux financiers illégitimes), au crime organisé (entre 30 et 35%) ou à l'activité des multinationales (60 à 65%).

# Interview

## par CAP Reporter

de Philippe GRUSON  
responsable de l'aide urgente  
à la Croix Rouge de Belgique (CR)



**Vous êtes responsable des urgences à la CR, pourriez-vous nous dire en quoi le travail de la CR reste encore intimement lié au DIH<sup>1</sup> ?**

La CR est à l'origine de la création du DIH. Tout a commencé à la bataille de Solferino le 24 juin 1859, où Henri Dunant, citoyen suisse et fondateur de la CR, a constaté l'abandon de plus de 40.000 blessés par les belligérants face au débordement des services sanitaires des forces armées. En 1863, il crée avec l'aide de quatre concitoyens, le « Comité international de secours aux militaires blessés » qui deviendra en 1876 le « Comité international de la Croix-Rouge »

(CICR). En 1864, grâce à l'impulsion d'Henri Dunant, une conférence diplomatique adopte la première Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. C'est la naissance du DIH moderne tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Les quatre conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes des conflits armés sont toujours d'application et constituent la pierre angulaire du DIH, grâce à l'appui de la CR. Ces conventions universelles donnent à la CR le mandat de veiller au respect du DIH et engagent les Etats à respecter sa mission humanitaire. La CR veille aussi en temps de paix à la promotion, au développement et à la diffusion du DIH.

**Comment se définit une « urgence » qui pousse la CR à intervenir dans un conflit ?**

Avec 100 millions de volontaires répartis dans 188 Sociétés nationales (dont la Croix-Rouge de Belgique), plus la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le CICR, la CR est présente partout dans le monde et intervient dans toutes les situations d'urgence, qu'il s'agisse de conflits (voire de situations de troubles intérieurs, donc éventuellement pré-conflictuelles), de catastrophes naturelles, technologiques etc.

Les premiers à réagir à une catastrophe sont bien entendu les volontaires de la Société nationale du pays touché. Si la Société nationale ne s'estime pas capable de répondre seule à une catastrophe, elle fait alors appel au reste du Mouvement qui se mobilise pour



Interview > Philippe Gruson



lui venir en aide. Cette aide globale est coordonnée au travers d'appels d'urgence, auxquels peuvent répondre les Sociétés nationales du monde entier, par l'envoi de fonds, d'équipements, de biens de première nécessité et nourriture, de personnel et d'équipes de secours.

**Est-ce que les pays où vous intervenez vous témoignent plutôt du respect et vous facilitent la tâche ou est-ce parfois le contraire ?**

Pour qu'une Société nationale de la CR soit reconnue, il faut que le pays ait adhéré aux Conventions de Genève. En outre, en vertu de ces mêmes conventions, les Etats parties ont le devoir de faciliter le développement des activités humanitaires du CICR. La CR est donc reconnue universellement.

En fonction des contextes et des situations, la CR doit malgré tout bien sûr encore négocier ou rappeler certaines règles pour travailler selon ses modalités et dans le respect de ses sept Principes fondamentaux (parmi lesquels la neutralité, impartialité, indépendance).

**Développez-vous des outils pour agir en amont, en termes de prévention de conflit par exemple ?**

La CR possède aussi un droit d'initiative. Elle peut donc déjà prendre les devants en cas de troubles intérieurs dans un pays. La CR met aussi en œuvre des programmes de diffusion du DIH dans tous les pays, en guerre et en paix, auprès des forces armées, auprès d'acteurs armés non-étatiques et auprès d'institutions telles que l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord).

Il existe aussi des programmes de diffusion du DIH, et de vulgarisation du DIH destiné à un public plus large. La CR met en œuvre par exemple des projets de diffusion des normes humanitaires, promouvant au-delà du DIH au sens strict, les principes et valeurs CR telles que la tolérance.

Ces projets sont souvent à destination d'un public plus jeune, les décideurs de demain.

**Concernant certains conflits, on parle en Occident de rétablir la paix et d'établir une démocratie. Ces vœux pieux sont contrebalancés par des opinions qui expliquent plutôt le conflit en termes de stratégies géopolitiques pour l'accès aux ressources en énergie. Ces analyses ont-elles leur place dans la politique de la CR ?**

Au regard de sa Neutralité et de son Impartialité, la CR est une institution, par essence, apolitique, qui agit sans distinction de nationalité, de race, de religion, de classe ou d'opinion politique. Quelles que soient les causes et conséquences d'une crise humanitaire, notre unique objectif est de prévenir et apaiser les souffrances humaines. Elle ne prend donc pas parti aux débats qui sous-tendent le conflit.

**Certains conflits perdurent à cause d'un chaos politique constant. Avez-vous déjà eu l'impression que l'action humanitaire, bien qu'indubitablement utile, n'est parfois qu'un « emplâtre sur une jambe de bois » ?**

L'action humanitaire est en effet utile, voire indispensable. Mais elle ne peut seule apporter de solutions à des problèmes majeurs tels que les guerres, la faim dans le monde ou la préparation des pays aux catastrophes naturelles, qui nécessitent des décisions politiques qui auront un impact à long terme. L'action humanitaire ne reste cependant pas dans un rôle uniquement réactif, mais développe aussi des programmes préventifs. Elle joue aussi un rôle important de lobbying auprès des pouvoirs publics et instances internationales pour tenter de susciter ou d'influencer ces prises de décision.

<sup>1</sup> Droit International Humanitaire

# Parlons-en



> Tout le monde en parle



**De plus en plus de multinationales font référence à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce concept apparu dans les années 1960 permet, sur base volontaire, aux entreprises d'intégrer dans leurs activités des préoccupations d'ordre social, environnemental et économique. Ainsi, dit-on, les entreprises participent aux enjeux de développement durable. Plusieurs multinationales se dotent par conséquent d'un code conduite et publient ensuite des rapports annuels de RSE.**

Voici une partie du rapport RSE de 2011 de Total.

« Régimes autoritaires, atteintes aux droits de l'homme, corruption... Le plus souvent, la carte mondiale des gisements d'hydrocarbures ne coïncide pas avec celle des régimes démocratiques. [...] »

## Deux conditions sine qua non à notre présence

Le respect du cadre légal et réglementaire, en particulier celui fixé par le droit français ou européen, sous-tend tout notre déploiement international. [...] Autre préalable fondamental à notre présence : l'assurance de pouvoir, dans le cadre de notre sphère d'activités, appliquer notre Code de conduite et veiller à ce qu'il soit respecté par nos fournisseurs. [...] »

## Sûreté : une priorité

Avant tout, nous cherchons à protéger nos personnels et nos infrastructures de toute agression extérieure (malveillance, criminalité, émeutes, etc.). Ce sont nos équipes sûreté qui assurent la prévention des risques et des situations de crise, dans le respect des **droits des communautés locales**. Pour protéger nos sites, nous nous appuyons sur les forces régaliennes de nos États hôtes. Lorsque nous avons recours à des forces privées, elles ne sont armées qu'à titre exceptionnel, dans des contextes de terrorisme ou

**de criminalité très élevée.** Quoi qu'il en soit, nous prenons les mesures nécessaires pour que les VPSHR (**Voluntary Principles on Security and Human Rights**) puissent être appliqués.

[...] La société britannique GoodCorporation vérifie que nos entités ou filiales disposent bien des systèmes et des procédures permettant la bonne application de notre Code. Organisation publique à but non lucratif, le Danish Institute for Human Rights met son expertise au service de l'autoévaluation, par nos filiales, de la conformité de leurs activités aux droits de l'homme. Également à but non lucratif, une autre société, la CDA, est experte du développement socio-économique et des relations avec les communautés locales. Il nous aide à mieux appréhender les impacts de nos activités dans les régions où nous travaillons.

## Notre appui au développement économique

Accompagner le développement économique des États hôtes est un axe majeur de notre stratégie. Concrètement, nous invitons les entreprises locales à participer à la construction de nos projets de développement pétroliers et gaziers. Ce faisant, nous contribuons au renforcement des capacités

industrielles nationales. Nous accompagnons aussi nos sous-traitants vers les meilleurs standards internationaux en matière de qualité, de sécurité et de conditions de travail. [...] »

## Améliorer les conditions de vie des populations locales

Notre politique sociétale est fondée sur des relations transparentes avec nos parties prenantes. Ses maîtres-mots : respect, écoute et dialogue. Notre objectif est de permettre aux communautés voisines de nos sites de bénéficier des impacts positifs de notre présence. Un appui au développement d'autant plus important que 75 % de notre production est issue de pays hors OCDE<sup>1</sup>, dans lesquels les besoins de base sont souvent considérables. Nous nous efforçons donc d'agir en « catalyseur », avec le soutien d'ONG, en misant sur la durée : à travers nos programmes, les communautés locales doivent devenir les acteurs de leur propre développement. [...] »

[A propos du Myanmar<sup>2</sup>]. Notre programme socio-économique d'envergure permet d'améliorer les conditions de vie locales. Nous déployons quatre types de projets : santé, éducation, développement économique et création d'infrastructures.

La conduite et les résultats de ces projets sont

jugés positifs, notamment par CDA. Beaucoup d'observateurs s'accordent même à dire que nos pratiques devraient servir de modèle à d'autres investisseurs.

En parallèle, nous mettons tout en œuvre pour faire respecter les droits de l'homme, le droit du travail [...] dans notre zone d'activité. [...] nous intervenons auprès de nos fournisseurs, de nos partenaires, des villageois et des autorités si une atteinte à ces droits est portée à notre connaissance. »

Pour discuter du texte de Total, prends connaissance du rapport « Total impacts » de l'ONG EarthRights International, sur les conséquences de l'activité de Total en Birmanie (<http://www.earthrights.org/sites/default/files/publications/getting-it-wrong-french.pdf>). Ce rapport démontre que les évaluations d'impact commandées par Total comportent des erreurs d'ordre méthodologique, qu'elles sont inexactes et incomplètes sur les faits. Il remet également en question l'indépendance de la CDA.

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économiques.

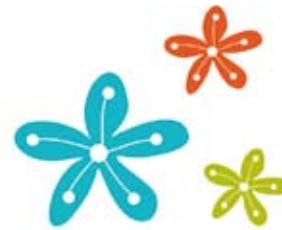
<sup>2</sup> Le Myanmar est souvent appelé aussi Birmanie. Rappelle-toi du « le Sais-tu » du CAP magazine n°0.

<sup>3</sup> <http://www.leparisien.fr/economie/total-n'est-ni-un-outil-politique-ni-une-ong-11-09-2009-634441.php>

au regard du rapport de responsabilité sociale des entreprises (RSE) de Total ? Quel est dès lors l'objectif de la RSE à ton avis ?

**3** Total assure appuyer un développement économique local en intégrant les entreprises des pays hôtes dans leurs projets. A l'aide du dossier de ce présent numéro, penses-tu que les multinationales appuient le développement économique local des pays où elles sont implantées ?

**4** Total explique que la sûreté est une priorité pour elle. Que penses-tu du recours à des sociétés privées pour protéger des sites ? Pourquoi, d'après toi, le rapport de Total souligne que l'armement de ces sociétés privées ne se fait qu'occasionnellement ?



# A toi de jouer !

## LE COIN DES ANIMATEURS

## Enquête à la manière d'un Cluedo

Le besoin illimité en énergie de nos sociétés à satisfaire avec des ressources fossiles limitées : comment faire prendre conscience aux jeunes de cette contradiction ?

L'animateur annonce qu'une commission parlementaire vient d'être mise sur pied pour rendre un avis sur le pic pétrolier. Elle a pour mission de consulter différents experts et de rassembler des informations afin de faire des recommandations au gouvernement.

Après cette présentation, les différents groupes sont invités à consulter tour à tour un membre de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), un consultant de la multinationale Total, un expert de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) et un de l'ASPO (Association pour l'étude du pic pétrolier), rôles endossés par les animateurs répartis dans plusieurs lieux distincts. Les éléments rassemblés, les équipes proposent une synthèse des différentes opinions, défendent leur point de vue et proposent des recommandations face à cette situation inéluctable : la fin des énergies bon marché dans une société affamée d'hydrocarbures !

Prévoir : des épreuves de courte durée à faire passer avant l'interview de chacun des experts.

Cette activité permet de recueillir des informations contradictoires ; de démêler les raisons qui contraignent les experts à émettre des avis différents ; de proposer une synthèse sur le phénomène de déplétion des ressources fossiles ; et d'envisager des solutions.

Plus de développement sur [www.cnaps.be/cap](http://www.cnaps.be/cap)

## I. LE PETROLE EST PARTOUT. SAIS-TU LE RECONNAITRE ?

Le pétrole, principalement utilisé comme ressource d'énergie (plus de 80% !), est une remarquable matière première. Le riche mélange d'hydrocarbures qui le compose peut être traité de multiples façons en vue d'obtenir des produits dits pétrochimiques, offrant une gamme étonnante de matériaux et de substances. Ils entrent dans la fabrication d'innombrables objets et produits usuels, des plastiques aux parfums, en passant par les textiles. Sache le repérer parmi la liste des composants ou sur les étiquettes.

**Relie le composé chimique issu du pétrole avec le(s) produit(s) dans la composition duquel il entre :**

paraben	0	0	médicament
nylon – polyamide	0	0	cosmétique
silicone	0	0	vêtement
vaseline	0	0	savon (gel douche, dentifrice...)
paraffine	0	0	vernis
polyéthylène glycol (PEG)	0	0	pesticide
polyester	0	0	plastique
acrylique	0	0	bougie
polychlorure de vinyle (PVC)	0	0	rouge à lèvres



## II. VRAI OU FAUX ? FOCUS SUR L'URANIUM

1. Au sortir de la mine, le minerai est concassé et broyé avant d'être plongé dans un bain d'acide pour le concentrer. On obtient alors une pâte jaune appelée «yellow cake», d'une teneur moyenne en uranium de 750 kg par tonne.
  2. Le mot uranium vient de la planète Uranus.
  3. Les réacteurs nucléaires utilisent la fission nucléaire pour produire de la chaleur, extraite des combustibles par un liquide caloporteur (qui transporte la chaleur).
  4. La réaction nucléaire chauffe l'eau de la cuve à plus de 300°C, mais elle ne bout pas car elle est maintenue sous pression.
  5. Le lieu où l'on construit les centrales est indifférent.
  6. Seul l'uranium est radioactif.
  7. L'uranium est une ressource inépuisable.
  8. A eux seuls quatre pays (États-Unis, France, Japon et Russie) disposent de 244 réacteurs soit 56 % du nombre total de réacteurs dans le monde.
  9. Le nucléaire représente une alternative tout à fait acceptable à l'épuisement des énergies fossiles et au réchauffement climatique.
  10. A l'origine, le minerai d'uranium était utilisé dans la céramique pour ses pigments jaunes, orange et verts. Ce n'est qu'avec la découverte de la radioactivité que les premières applications médicales ont émergé.



SOLUTIONS

1. Le pétrole est partout : sais-tu le recouvrable ? Cette liste est non exhaustive !

2. Vrai ; 2 - Vrai [En 1789, M.H. Klaproth met en évidence l'existence d'un nouvel élément qui lui donne le nom de la planète récemment découverte Uranus] ; 3 - Vrai ; 4 - Vrai ; 5 - faux

3. Pour que le système fonctionne il faut assurer son refroidissement. Un circuit d'eau assuré à condenser la vapeur du circuit secondaire sortant de la turbine, grâce à un condenseur. Le condenseur prélevé de l'eau froide au milieu extérieur : rivière ou mer. Les centrales sont donc installées à proximité d'eau douce.

4. La radioactivité est omniprésente dans notre vie quotidienne : nous sommes tous-mêmes radioactifs ! ; 7 - faux, dans la mesure où la question qui se pose sur les réserves d'uranium concerne en fait davantage la capacité à extraire celui-ci de manière rentable que d'évaluer sa présence effective sur terre. Par exemple, l'uranium est présent en quantités considérables dans les océans, mais les technologies pour l'extraire sont très coûteuses ; 8 - Vrai ; 9 - faux : le nucléaire et les énergies fossiles présentent le même inconveniit : celui d'une gestion des risques à long terme (déchets radioactifs pour le premier, effet de serre pour le second).

10 - Vrai. Les solutions sont prises avec beaucoup de retard ; les pouvoirs politiques, et pour lesquels des risques souvent mal pris en compte par leur le premier, effectuent pour le second.

# Allo ? CAP Reporter



>>>> j'écoute...

Des questions te viennent à la lecture du « CAP Magazine » ? Tu as des doutes concernant le vocabulaire, les termes employés ou les idées présentées ? N'hésite pas ! Cette rubrique est faite pour toi. Pose toutes tes questions via le site de la CNAPD ([www.cnapd.be](http://www.cnapd.be)) à la rubrique CAP Magazine.

On voit que ce n'est pas dans les pays les plus riches en énergie fossile que la population a nécessairement un niveau de vie élevé. Au Nigéria par exemple, riche en hydrocarbure, 63% de la population vit avec moins d'1 dollar par jour. Quelle serait la solution idéale pour que les bénéfices de l'exploitation des ressources retombent sur la population ?

Le pétrole, le gaz et l'uranium sont des biens vitaux pour les pays développés.

On dit que ce sont des ressources stratégiques. Vu la concurrence pour l'accès à ces ressources, on pourrait penser que les pays qui sont détenteurs de ces ressources ont une position de négociation commerciale confortable. Or, la population de beaucoup de ces pays reste dans une pauvreté profonde. Étrange paradoxe, en effet !

La pauvreté de la population des pays riches en ressources s'explique en dernier ressort par la faiblesse de ces pays, qui n'arrivent pas à négocier de manière juste les contrats d'exploitation de leurs

ressources avec les entreprises transnationales présentes sur leur territoire. Parfois aussi, les bénéfices que retirent les États de l'exploitation des ressources énergétiques ne sont pas justement redistribués à la population, pour cause de corruption, de détournement, etc.

Bien évidemment, les entreprises transnationales qui retirent des bénéfices énormes (le commerce du pétrole, par exemple, est celui qui génère le plus de bénéfices au monde) profitent de cette situation de faiblesse des États, et l'entretiennent.

La solution idéale serait donc le changement total du rapport de force. Celui-ci doit nécessairement passer par la sincérité des pays consommateurs (dont l'Union européenne), dans la volonté de voir les États producteurs se développer grâce à l'exploitation de leurs ressources. Ce changement de rapport de force doit impliquer une série de règles et de normes imposées aux firmes transnationales dans la passation de leurs contrats et dans leur exécution. On comprend rapidement que ce rapport de force plus équitable n'est pas à

l'avantage économique des pays consommateurs...

L'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) semble une manière de renforcer le rôle et le poids politique des pays producteurs de pétrole. Pourquoi la Russie refuse-t-elle d'y adhérer ?

En effet, nous avons vu qu'un des objectifs principaux des acteurs du commerce en énergie était de peser sur la fixation des prix. Les producteurs le font en faisant pression sur l'offre, donc en modulant les quotas de production : en gros, si la production augmente, les prix diminuent ; si la production diminue, les prix augmentent.

Les consommateurs le font en faisant pression sur la demande : si la demande augmente, les prix augmentent ; si la demande diminue, les prix diminuent.

Dans le marché des énergies, qui est un marché mondial, cette stratégie est d'autant plus efficace si les acteurs représentent une part significative de l'offre ou de la demande. Ainsi, beaucoup de pays producteurs de pétrole se sont réunis à l'intérieur de l'OPEP pour s'accorder ensemble sur les quotas de production et ainsi avoir une plus grande influence sur les prix. Plus l'OPEP rassemblera de pays producteurs de pétrole, plus son pouvoir d'influence sur le prix du pétrole sera grand.

Il y a tout de même un problème de taille pour les différents membres de l'OPEP : varier les quotas de production a des répercussions sur les bénéfices, les politiques gouvernementales, la politique internationale. Se mettre ensemble pour décider de quotas de production implique donc une perte du pouvoir de décision individuel. Cette perte est d'autant plus délicate quand il s'agit de l'OPEP où on retrouve des acteurs totalement différents, avec des systèmes politiques différents, des positionnements géostratégiques différents et des partenariats mondiaux différents.

Le refus de la Russie d'entrer dans l'OPEP s'explique essentiellement pour ces raisons : sa volonté de ne pas voir sa politique bridée par une concertation difficile entre partenaires de l'OPEP et sa volonté de garder toute son indépendance

politique concernant la commercialisation de son gaz et de son pétrole.

On voit que les pays importateurs, comme ceux de l'UE, sont de grands consommateurs d'énergie. Quelle réaction ont-ils quand il y a une instabilité politique dans les pays producteurs ?

Si cette question t'intéresse, reporte-toi au CAP magazine 3. Pour l'essentiel, on peut dire que l'objectif principal des grands consommateurs d'énergie (qui sont donc, par définition, très dépendants de l'extérieur pour la survie de leur économie) est de multiplier les sources d'approvisionnement et les routes de transit (aller chercher leur pétrole et leur gaz dans différents pays et, surtout, l'acheminer par différents voies). Cette diversification est la première politique menée par les pays consommateurs pour se prémunir d'une instabilité politique dans les pays producteurs ou les pays de transit.

On constate également, en amont, que les grands pays consommateurs développent des partenariats commerciaux poussés avec les pays « stratégiques » en termes d'approvisionnement énergétique. Ces partenariats commerciaux permettent aux pays consommateurs de disposer de moyens de pression en cas de rupture des approvisionnements ou d'instabilité.

En outre, une stratégie pour se prémunir de l'instabilité politique est la passation d'accords de protection militaire. Les grands pays consommateurs, qui sont souvent des grandes puissances militaires, passent des accords de protection avec les pays producteurs ou les pays de transit. Une présence militaire sur le terrain est alors, dans bien des cas, décidée. Ceci étant, il est difficile de dire comment les pays consommateurs réagissent à une instabilité politique qui pourrait avoir des conséquences sur leur approvisionnement en énergie. D'autant plus difficile que les démarches menées le sont souvent en sourdine : contacts diplomatiques appuyés, pressions économiques (sous forme de « chantage »), etc. Certaines guerres s'expliquent également pour des raisons de sécurité énergétique (la récente guerre des États-Unis et de l'Angleterre en Irak en est un bon exemple).



Questions > Réponses

« Mon grand-père se déplaçait en chameau. Mon père conduisait une voiture. Je vole en jet privé. Mes fils conduiront des voitures. Mes petits-fils se déplaceront en chameau. »

Sheikh Rashid ben Saïd al-Maktoum, émir de Dubaï



> **Numéro 0** : Introduction. Quel est l'intérêt de parler du gaz, du pétrole et de l'uranium ici en Belgique ? Qu'implique cette thématique sur les relations internationales, les conflits et les guerres ?

> **Numéro 1** : Qu'est-ce que l'énergie (gaz, pétrole, uranium) ? D'où vient-elle et comment est-elle acheminée ? A quoi sert-elle ? Quelles (et où) sont les réserves mondiales ?

> **Numéro 2** : Quels sont les acteurs de la « chaîne énergétique » : producteurs, importateurs, commercialisateurs ? Quels sont leurs rôles ?

> **Numéro 3** : Les énergies et la géopolitique. Comment l'accès aux énergies peut expliquer l'état des relations internationales (diplomatie, actions militaires,...).

> **Numéro 4** : Trois exemples concrets du lien entre géopolitique et accès à l'énergie en prenant l'exemple de deux actions diplomatiques et d'une guerre : la Mer Caspienne, le Sahel et l'Afghanistan.

## Comment les recevoir ?

Contactez :

CNAPD | Chaussée d'Haecht, 51 | 1210 Bruxelles  
Tél. : + 32(02) 640 52 62 | Fax : + 32(02) 640 42 12  
Ou [info@cnapd.be](mailto:info@cnapd.be)